

Échantillon de semences requis à des fins de vérification des variétés et procédures liées à l'envoi de la Formule 50

Des échantillons de semences sont produits dans des parcelles dans le cadre du Programme de vérification des variétés de l'ACIA dans le but de surveiller l'efficacité du processus de certification des semences du Canada. Les échantillons parviennent de parcelles de Probation, Fondation et Select ainsi que d'enquêtes dirigées et de programmes de vérification. Pour satisfaire aux exigences de certification, les producteurs doivent envoyer un échantillon de semence et une Formule 50. Veuillez suivre les procédures décrites ci-dessous pour envoyer votre échantillon de semences.

- Une Formule 50 (Rapport de production de parcelles) est exigée pour chaque variété. Ce formulaire peut être présenté par voie électronique sur CertiSem. Les copies papier doivent être envoyées directement à l'ACPS. Ne pas envoyer la Formule 50 à l'ACIA.
- Un échantillon par variété dans le cas de la production Select et un échantillon par parcelle de probation doivent être envoyés à l'ACIA à l'adresse suivante :
Agence canadienne d'inspection des aliments
Unité de la science des semences
3851, chemin Fallowfield, édifice 210
Nepean ON K2J 4S1
- Remplir tous les champs sur l'étiquette du sac d'échantillons de semences. Le non-respect de cette exigence peut entraîner un refus de traiter votre échantillon et se traduire par la non-délivrance d'un certificat de culture. Si l'échantillon représente de multiples séquences, chaque numéro de séquence doit être inscrit sur l'étiquette.
- Remplir le sac d'échantillons avec un échantillonnage propre non traité représentatif de la production de cette variété. Les échantillons peuvent être électroennés à la main afin de s'assurer que l'échantillon envoyé contient des semences pures. Les semences doivent également être envoyées sèches puisque des semences humides peuvent germer ou pourrir. L'ACPS demandera de nouveaux échantillons si l'échantillon s'avère inutilisable ou s'il contient un nombre insuffisant de semences.
 - Le poids minimum pour un échantillon de céréales, de maïs, de haricots ou d'autres espèces à grosses graines est de 450 grammes (1 lb.).
 - Le poids minimum pour un échantillon de cultures à petites graines est de 100 grammes (3,5 oz).
- S'assurer que le sac est bien scellé. Si le sac s'ouvre pendant le transit et est mélangé, l'ACPS pourrait demander un nouvel échantillon.
- Les échantillons doivent parvenir à l'ACIA au plus tard le 15 février. Les échantillons reçus après cette date ne seront pas inclus dans les parcelles de vérification des variétés de l'année suivante. S'il survient des problèmes graves concernant la pureté ou l'identité variétale dans l'échantillon de semences, les résultats pourraient être retardés jusqu'à deux années après la production de la parcelle.

Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec nous à support@seedgrowers.ca ou composer le numéro 613-236-0497, poste 9903.

Au sujet du Programme de vérification des variétés

Le Programme de vérification des variétés, administré par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), est un élément essentiel et assure une vérification de la qualité relativement au système de certification des semences.

Des essais de vérification des variétés se font discrètement en arrière-plan depuis des décennies afin de recenser des problèmes éventuels au début du processus de multiplication des semences. Conjugué aux normes et processus de certification des cultures de semences de l'ACPS, le Programme de vérification des variétés s'assure que les variétés sont bel et bien ce qu'elles prétendent être. Lorsque des agriculteurs achètent une semence Certifiée, ils peuvent avoir l'assurance qu'ils achètent des semences de qualité d'une variété précise d'une agence de certification tierce impartiale et, ce qui est le plus important, avec la preuve que les allégations relatives au produit ont été vérifiées.

Les producteurs qui produisent des parcelles Select, Fondation, et Probation doivent envoyer un échantillon de semence et une Formule 50 pour compléter le processus de certification de leurs parcelles. La Formule 50 est envoyée directement à l'ACPS tandis que l'échantillon de semences est envoyé directement au Laboratoire Fallowfield de l'ACIA.

Chaque année, le Laboratoire Fallowfield de l'ACIA à Ottawa sème ces semences dans des parcelles de vérification des variétés à côté d'une parcelle de contrôle à des fins de référence de la même variété. Tout au long de la saison de croissance, le personnel de l'ACIA évaluera chaque parcelle de vérification des variétés et la comparera à la parcelle de contrôle et à la description officielle de la variété afin d'identifier les hors-types, les variants et éventuels problèmes d'identité variétale.

Que survient-il lorsque des problèmes sont recensés dans un échantillon?

La fonction première du Programme de vérification des variétés est d'évaluer l'efficacité de tout le programme de certification des semences. Il n'est pas conçu pour être un outil de mise en œuvre de la réglementation. Toutefois, l'ACIA communiquera directement avec vous pour enquêter plus à fond si des problèmes sont recensés dans l'échantillon (par exemple, le niveau de hors-types est trop élevé, ou l'échantillon est d'une variété différente). Dans certains cas, les résultats d'une enquête peuvent donner lieu à des changements dans les décisions de certification des cultures.

Pourquoi ce programme est important?

Le programme de vérification des variétés est un contrôle de la santé du système de semences pédiées du Canada. Il identifie les problèmes éventuels de générations supérieures alors que les quantités de semences sont petites et permet aux producteurs de prendre les mesures appropriées au besoin afin d'éviter des problèmes plus importants à l'avenir.

Pour en apprendre davantage, l'ACIA a créé une [page Web Programme de vérification des variétés – Q et R](#).